

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2017/n°87/7.1/22-11/8

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	28

Date de la convocation : 14-11-2017
Date de l'affichage : 16-11-2017

OBJET :

**DUREE D'AMORTISSEMENT DES
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT**

Rapporteur : J. SOLEYROL

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le VINGT DEUX NOVEMBRE à 18 H
Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Amandine JACINTO, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

N. CLAUDEL à JC CAMPOS

G. BER à F. LABARUSSIAS

Absents: V. BONVICINI

Secrétaire de séance : S. ROUS

Il est rappelé au conseil municipal que par délibérations des 17 décembre 2009 et 25 septembre 2014 le conseil municipal avait fixé la durée d'amortissement des immobilisations.

Il est rappelé également que les subventions reçues servant à réaliser des immobilisations qui seront amorties doivent également être amorties

Aussi est-il proposé au conseil municipal de compléter les deux délibérations reprises ci-dessus, en ajoutant que :

- Pour les subventions et fonds d'investissement reçus, le montant de l'amortissement sera égal au montant de la subvention rapporté à la durée d'amortissement du bien subventionné

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean

